Un médicament homéopathique n’est pas un vaccin contre la grippe!

Abderrahim DERRAJI - 2016-11-25 16:56:35 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un point d’information du 24 novembre, l’ANSM rappelle qu’aucun médicament homéopathique ne peut être considéré comme un vaccin. Dans ce même point de presse, l’agence a énuméré les trois vaccins grippaux inactivés qui sont commercialisés et pris en charge par l’Assurance maladie dans le cadre de la campagne 2016 : Influvac, Immugrip et Vaxigrip. Ce communiqué fait suite à l’avis relatif aux vaccins anti-grippaux émis par le Conseil supérieur d’hygiène publique de France. Dans cet avis, le Conseil rappelle que les médicaments homéopathiques ne peuvent se substituer à ces vaccins anti-grippaux notamment pour les personnes appartenant aux groupes pour lesquels cette vaccination est recommandée. Malgré le fait que certains médicaments homéopathiques peuvent avoir une AMM comportant une indication dans la prévention ou le traitement de l’état grippal, ces médicaments ne peuvent être considérés comme des vaccins. L’utilisation des médicaments homéopathique à la place du vaccin anti-grippal constitue une perte de chance, notamment chez les personnes à risque de complications, comme le précise le Conseil supérieur d’hygiène publique de France.

L’ANSM rappelle également que les médicaments homéopathiques autorisés dans les indications de prévention et de traitement de l’état grippal ne peuvent être présentés en accès libre dans les pharmacies.